

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 7 août 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 7 août, a arrêté 3 projets de délibération du Congrès, adopté 63 arrêtés et examiné 10 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant la prorogation de la promesse de bail à construction conclue avec la SAS Prony Energies en octobre 2015, pour un terrain de 13 hectares situé à Prony-Port Boisé, sur la commune du Mont-Dore, en vue de l'implantation d'une installation de traitement, de valorisation et de stockage des cendres et mâchefers provenant de la centrale électrique du site de Goro. Cette promesse de bail d'une durée de trois ans était assortie de conditions suspensives (obtentions du permis de construire et de l'autorisation ICPE pour l'exploitation de cette infrastructure) dont la levée devait permettre la mise en place d'un bail à construction d'une durée de 65 ans. Ce délai se révélant insuffisant, la promesse de bail est prolongée d'une année renouvelable une fois.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 202 du 22 août 2006 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage en Nouvelle-Calédonie. Il porte sur la fréquence de renouvellement des certificats médicaux d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition. La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les ligues, comités ou fédérations sportifs est désormais subordonnée à la présentation d'une licence sportive. Cette licence est accordée sur production d'un certificat médical de moins d'un an, renouvelé tous les trois ans. Les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes doivent, quant à eux, présenter un certificat médical daté de moins d'un an.

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 300 000 francs au syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie (SIDNC) dans le cadre de la campagne de valorisation du commerce calédonien « Y a presque tout chez nous ! ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné M. Patrick Schmitt en qualité de représentant de la Nouvelle-Calédonie, suppléant de Mme Amel Hamdache, pour siéger au conseil d'administration de l'Agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie (ARTI-NC) ; et M. Claude Constans pour siéger en qualité de représentant du gouvernement au sein du comité de pilotage scientifique et stratégique de l'Institut de recherche pour le développement (IRD).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la Société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour la réalisation de l'opération immobilière « TAAKO » au lotissement Fayard d'Auteuil, sur la commune de Dumbéa. Le montant total de l'investissement s'élève à 30 millions de francs et celui des exonérations fiscales est évalué à de 2,9 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds calédonien de l'habitat (FCH) au régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour la réalisation de l'opération immobilière « Les villas du 6^e - 1 » au sixième kilomètre, sur la commune de Nouméa. Ce projet immobilier consistera en la construction de 34 villas duplex destinées à la location-accession, comprenant 20 logements locatifs aidés (LLA) et 14 logements locatifs de transition (LLT). Le montant total de l'investissement s'élève à 1,187 milliard de francs et celui des exonérations fiscales est évalué à 75 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les dates des soldes pour l'année 2018. À la demande conjointe de la chambre de commerce et d'industrie, du syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie et du syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie, les soldes d'hiver – initialement fixés du samedi 28 juillet au dimanche 12 août 2018 – auront lieu du samedi 28 juillet au dimanche 23 septembre 2018. Par conséquent, la journée « Summer day » programmée le vendredi 21 septembre 2018 est annulée.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte financier 2017 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie (CMA).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2016-187/GNC du 19 janvier 2016 portant agrément des programmes de diplôme d'études collégiales techniques dans le cadre de la mobilité Québec.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié un parcours individualisé de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié un parcours individualisé de formation professionnelle continue.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 500 000 francs à la commune de Bourail pour des actions de prévention de la délinquance et de l'insécurité routière (installation de panneaux pédagogiques).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des techniciens de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie. Quatre postes seront ouverts au titre du premier concours et un, au titre du second concours.

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Nicole Cliquet directrice par intérim du lycée Lapérouse à Nouméa, du 1^{er} au 31 août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Frédéric Ruchti directeur du lycée Lapérouse à Nouméa, à compter du 1^{er} septembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Sophie Brulin directrice du collège de Koumac, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Gilles Thollard directeur du collège de la colline à Thio, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Emmanuelle Dubois directrice du collège de Tadine à Maré, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Cyprien Piroud directeur du collège Ondémia à Païta, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Patrice Schmitt directeur du collège Raymond Vauthier à Poindimié, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Stéphane Louarn directeur du collège de Plum au Mont-Dore, à compter du 1^{er} août 2018.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Stéphane Bégot directeur du collège de Kaméré à Nouméa, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Michel Feauveau directeur du collège Baudoux à Nouméa, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Robert Hanoufa directeur du collège Francis-Carco à Koutio-Dumbéa, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Éric Vallon directeur du collège des Portes-de-fer à Nouméa, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Christophe Apffel directeur du lycée du Mont-Dore, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Gilles Ukeiwé directeur du lycée Williama-Haudra à Lifou, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Elisabeth Arnal-Blanc directrice du lycée du Grand Nouméa à Dumbéa, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Leïla Ben Kader directrice du collège Jean-Fayard à Katiramona-Dumbéa, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Sandrine Loubot directrice du collège Shéa-Tiaou à Ouvéa, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Nicolas Charrel directeur du collège de Normandie à Nouméa, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Jean-Luc Giese directeur du collège de Wani à Houailou, à compter du 1^{er} août 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Olivier Toulouse directeur du lycée professionnel, commercial et hôtelier Auguste-Escoffier à Nouméa, à compter du 1^{er} août 2018.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la première décision modificative de l'exercice 2018 de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT). Elle porte sur l'intégration au budget (état prévisionnel des recettes et des dépenses) des reports de crédits de l'exercice précédent.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société CAPMA & CAPMI pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société MONCEAU RETRAITE ET ÉPARGNE pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société GÉNÉRALI LUXEMBOURG pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté agréant M. Frédéric Guez en qualité d'agent spécial de la société d'assurances FINANCIAL INSURANCE COMPANY LIMITED (FICL).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté agréant M. Jean-Claude Legras en qualité d'agent spécial de la société d'assurances PRÉSERVATRICE-FONCIÈRE TIARD.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté agréant M. Frédéric Jourdain en qualité d'agent spécial de la société d'assurances MUTUELLE GÉNÉRALE D'ASSURANCE DE RISQUES DIVERS.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté agréant M. Henri Mercier en qualité d'agent spécial de la société d'assurances NEMARF.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté agréant M. Philippe-Georges Bellard en qualité d'agent spécial de la société d'assurances SWISSLIFE.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté agréant M. Gilles de Launay de Laperriere en qualité d'agent spécial de la société d'assurances RD PLUS.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté agréant Mme Béatrice Monteil en qualité d'agent spécial de la société d'assurances TRENWICK INTERNATIONAL LIMITED.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté agréant un agent spécial de la société d'assurances LES ASSURANCES FÉDÉRALES VIES.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté agréant Mme Jennifer Seago en qualité d'agent spécial de la société d'assurances CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MUTUELLE ASSURANCES – CIMA.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé l'arrêté agréant Mme Jennifer Seago en qualité d'agent spécial de la société d'assurances CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE TRANS-EUROPE.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation à la société PRODIVE pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation à la société HOLDING GROUPE JEANDOT pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurance non agréée en Nouvelle-Calédonie.

Secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'un million de francs à l'association SOS MANGROVES NC au titre de l'année 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'un million de francs à l'association CALEDOCLEAN au titre de l'année 2018.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de l'Agence de développement de la culture kanak – centre culturel Tjibaou (ADCK-CCT).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2018 de l'Agence de développement de la culture kanak – centre culturel Tjibaou (ADCK-CCT).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté un don de Mme Valérie Godet. Il s'agit d'un morceau de dépliant paru pour le centenaire de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie. Cet objet viendra enrichir les collections conservées au musée de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté un don de M. José Cholière. Il s'agit d'un morceau de bois servant à faire du feu, issu de la collection Bergé. Cet objet viendra enrichir les collections conservées au musée de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté un don de l'Institut d'émission d'outre-mer. Il s'agit d'un tapa siapo « elei » lava lava de l'archipel de Samoa. Cet objet viendra enrichir les collections conservées au musée de Nouvelle-Calédonie.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une aide financière à dix sportifs sélectionnés en équipe de France-Élite (7 millions de francs). Ces crédits, prévus au titre de l'exercice 2018, sont destinés aux athlètes calédoniens de haut niveau qui portent un projet olympique ou paralympique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2017 de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la réglementation des substances vénéneuses pour quatre substances. La liste des substances exonérées de la réglementation évolue régulièrement en fonction notamment des études réalisées.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué, au titre de l'exercice 2018, des subventions de fonctionnement en faveur de cinq associations d'éducation populaire et de jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (centres de vacances et de loisirs), à hauteur de 15 millions de francs. Cette somme permettra de finaliser des projets de formation qui visent à offrir une meilleure qualité éducative dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables sur des demandes de visas de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire, un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a émis cinq avis favorables et un refus sur des autorisations de travail (hors secteur minier).

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique.

Communications du président et des membres du gouvernement :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un projet de résolution sollicitant l'homologation des peines instituées par la loi du pays relative à l'efficacité énergétique des équipements, à l'interdiction d'importation d'équipements contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone et à l'interdiction d'importation des ampoules à incandescence ou à halogènes.